

COMMUNE DE SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIERE

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du Mercredi 12 avril 2017

Présents : Céline Bonneau, Cédric Bricaud, Pascal Brunet, Françoise Butré, Micheline Guérin, Christophe Labrousse, Fabienne Manguy, Bernard Neige, Dany Nivelles, Alexandre Ribot, Astrid Sublen, Mathieu Texier, Christian Vezien

Excusé avec pouvoir : 0

Excusé, absents : 0

Monsieur Christophe Labrousse indique que le quorum étant atteint, la réunion commence à 20h05 ; il en rappelle l'ordre du jour, il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- délégation concernant la gestion communale (domaine de la commune, gestion des services publics locaux) aux adjoints en cas d'empêchement du maire, ordre de priorité à définir.

Les membres du conseil approuvent cet ajout.

Madame Céline Bonneau est nommée secrétaire de séance.

1- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal du 15 mars 2017

Aucune observation n'ayant été formulée, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 15 mars 2017.

2- Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les taux suivants en tenant compte du passage d'une partie de notre fiscalité à la Communauté de Communes puisque cette dernière a changé de fiscalité (passage en Fiscalité Professionnelle Unique) au 1er Janvier 2017 et que nous n'avons pas toutes les informations sur ce qui va advenir de nos recettes de fiscalité.

Madame Fabienne Manguy rejoint la réunion à 20h10.

Monsieur le Maire propose de garder les taux identiques à ceux de 2016 afin de ne pas mettre le budget de la commune en difficulté sans pour autant impacter le budget des ménages.

Monsieur Alexandre Ribot rejoint la réunion à 20h15

Une discussion avec l'ensemble des membres du conseil s'engage.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil approuvent cette proposition, ce qui donnerait les produits suivants :

Taxes	Pour mémoire base N-1	Base prévisionnelle année N	Taux	Produit
Taxe d'habitation	853 816	876 500	1,67	14 638
Taxe sur le foncier bâti	1 092 999	1 122 000	6,19	69 452
Taxe sur le foncier non bâti	89 598	89 700	19,45	17 447
TOTAL	2 036 413	2 088 200		101 53

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- fixent les taux d'imposition 2017 des trois taxes directes locales proposées ci-dessus
- autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires et à les transmettre aux organismes concernés

03- *Vote du budget principal de la commune*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget lotissement qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :

- 011- Charges à caractère général : 288 670 €
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 340 300 €
- 65 - Autres charges de gestion courante : 111 561,99 €
- 66 - Charges financières : 29 500 €
- 67 - Charges exceptionnelles : 3 500 €
- 022 - Dépenses imprévues : 4 819,92 €
- 023 - Virement à la section d'investissement : 293 319,83 €
- 042 - Valeur comptable des immobilisations : 7 775 €

Soit un total de dépenses de fonctionnement de 1 079 446,74 €

RECETTES :

- 002 - Excédent antérieur reporté : 32 597,02 €
- 013 – Atténuation de charges : 5 000 €
- 70 - Produit des services du domaine : 9 000 €
- 72 - Travaux en régie : 33 928,72 €
- 73 - Impôts et taxes : 752 201 €
- 74 - Dotations et subventions : 195 720 €
- 75 - Autres produits de gestion : 50 000 €
- 77 - Produits exceptionnels : 1 000 €

Soit un total de recettes de fonctionnement de 1 079 446,74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES :

- 001 - Solde d'exécution négatif reporté N-1 : 583 603,54 €
- 0011- Ateliers municipaux : 9 000 €
- 0012 - Logements locatifs rue de la mairie : 9228,94 € (dont 9 228,94 € de reports)
- 0015 - Ancien logement Proust : 1 700 €
- 0022 - Voirie : 36 665 € (dont 8 665 € de reports)
- 0023 - Mairie : 9 772,10 € (dont 1 772,10 € de reports)
- 0023 – Espace Maurice Martin : 1 000 €
- 0026 - Ecole : 1 428 € (dont 1 428 € de reports)
- 0027 – Cimetières – monuments aux morts : 400 €
- 0031 - Eclairage Public : 1 000 €

0033 - Environnement : 15 000 €
0039 - Salle Polyvalente : 7 000 €
0042 – Défense incendie : 40 000 €
0080 - Réorganisation voirie communale : 15 000 €
0083 - Avenue Clément Pineau : 176 890,92 € (dont 28 890,92 € de reports)
020 - Dépenses imprévues : 19 182,67 €
040 - Transfert entre sections : 33 928,72 €
16 - Emprunts et dettes : 331 000 €
45813 – Opérations d'investissement sous mandat : 77 000 €

Soit un total de dépenses d'investissement de 1 368 799,89 €

RECETTES :

0012 Logements locatifs rue de la mairie : 90 558 €
0033 - Environnement : 9 750 €
021 - Virement de la section de fonctionnement : 293 319,83 €
10222 - Dotations fonds divers : 50 000 € (FCTVA)
10226 - Taxe d'aménagement : 1 500 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 583 603,54 €
16 – Emprunt : 221 850,00 €
040 - Amortissement : 7 775 €
45 Comptabilité distincte rattachement : 110 943,52 €

Soit un total de recettes d'investissement de 1 369 299,89 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil :

- Adoptent le budget 2017 de la commune à l'unanimité
- autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires et à les transmettre aux organismes concernés

04- Vote du budget annexe Zone artisanale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget lotissement qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes :

002 : Excédent de fonctionnement reporté : 23 584,61 €

75 : Autres produits de gestion : 22 658,52 €

Soit un total de recettes de fonctionnement de 46 243,13 €

Dépenses :

61: Services extérieurs : 43 000,00 €

022 : Dépenses imprévues : 3 243,13 €

Soit un total de dépenses de fonctionnement de 46 243,13 €

Section d'investissement :

Recettes :

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 6 665,00 €

Soit un total de recettes d'investissement de 6 665,00 €

Dépenses :

001 Déficit antérieur reporté : 6 665,00 €

Soit un total de dépenses d'investissement de 6 665,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- Adoptent le budget zone artisanale – loyers commerciaux 2017 à l'unanimité
- autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires et à les transmettre aux organismes concernés

05- Vote du budget annexe lotissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget lotissement qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes :

002 : Excédent de fonctionnement reporté : 70 000,00 €

Soit un total de recettes de fonctionnement de 70 000,00 €

Dépenses :

011 : Charges à caractère général : 70 000,00 €

Soit un total de dépenses de fonctionnement de 70 000,00 €

Section d'investissement :

Recettes :

0 €

Soit un total de recettes d'investissement de 0 €

Dépenses :

0 €

Soit un total de dépenses d'investissement de 0 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- Adoptent le budget lotissement 2017 à l'unanimité
- autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires et à les transmettre aux organismes concernés

Monsieur le maire remercie Mesdames Ardouin et Viollet pour le travail effectué pour la préparation du budget et sur la clarté de sa présentation.

06- Mise en place de l'Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures pour le service technique en attendant la parution du décret d'application pour le RIFSEEP

Monsieur le maire propose l'attribution du régime indemnitaire Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures pour 2017 sous les mêmes conditions qu'en 2016, dans l'attente de la parution du décret concernant le RIFSEEP pour la filière technique, le renouvellement de l'indemnité instituée en 2001 et renouvelée d'année en année depuis cette date. N° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié ; décret 97-1223 du 26 décembre 1997 modifié par décret n° 2012-1457 du 24 décembre 2012 ; arrêté ministériel du 24 décembre 2012

Filière technique :

Agent de maîtrise et agent de maîtrise principal : 1 204,00 €

Adjoint technique principal de 1ère et 2ème classe : 1 204,00 €

Adjoint technique de 1ère et 2ème classe : 1 143,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- Approuvent à l'unanimité la mise en place de l'Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures pour 2017
- autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires et à les transmettre aux organismes concernés

07- Avancement de grade avec création de poste

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que le Centre de Gestion propose un avancement de grade à Madame Sandrine Viollet. En effet, celle-ci peut bénéficier du grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe. Le maire propose la création de ce poste, et après nomination, la suppression de son poste actuel, soit adjoint administratif principal de 2ème classe.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- Approuvent à l'unanimité la création du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- La suppression après nomination sur le nouveau poste du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires et à les transmettre aux organismes concernés

07- Délégation aux adjoints de la gestion communale – ordre de priorité

Le maire informe que nous avons eu un courrier de la Préfecture qui rappelle qu'il doit y avoir un ordre de priorité donné aux adjoints concernant la gestion communale (domaine de la commune, gestion des services publics locaux) en cas d'empêchement du maire.

Hors lors de la désignation des adjoints, il n'a pas été désigné d'ordre de priorité, il est donc nécessaire de délibérer à nouveau.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les délégations déjà désignés, mais de préciser que pour la gestion communale, et en cas d'empêchement de sa part l'ordre de priorité suivant s'appliquera :

1- Madame Françoise Butré

2- Monsieur Cédric Bricaud

3- Madame Astrid Sublen

4- Monsieur Pascal Brunet

Les membres du Conseil :

- approuvent cette proposition
- autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires

08- Tour de table des différentes commissions

Madame Françoise Butré indique qu'elle a demandé des devis à différentes imprimeries pour l'impression des bulletins. Il a été décidé de ne faire que 3 bulletins par an pour des raisons économiques.

En ce qui concerne l'environnement, une demande de subventions pour le plan d'entretien a été effectuée auprès de Adour Garonne ; nous sommes en attente de la réponse qui n'interviendra pas avant le mois de juin. La Fredon ne pourra donc pas préparer le plan d'entretien avant que nous n'ayons eu la réponse de Adour Garonne.

La soirée sur les amphibiens le 31 mars s'est bien déroulée, avec environ 60 personnes.

En ce qui concerne la Trame Verte et Bleue, le cheminement est terminé et les panneaux vont être livrés prochainement.

Le 1er mai aura lieu la journée de la jeunesse avec des activités comme la mosaïque, la mise-en-scène, le yoga, la cuisine..., le Conseil des Sages va également proposer une exposition sur l'école autrefois au cours de cette journée.

Madame Saintier en temps que vice-présidente en charge du scolaire à la Communauté de Communes va venir visiter l'école.

Madame Françoise Butré informe, ensuite, que des rendez-vous ont eu lieu avec différents prestataires pour les photocopieurs et la téléphonie ; les propositions vont être étudiées et les décisions prises prochainement.

Madame Astrid Sublen indique ensuite qu'il y a eu une réunion de préparation pour le 14 juillet avec Saint-Martin-les-Melle et Melle. Le feu d'artifice aura lieu à Melle, le 13 au soir et le 14 juillet au matin une marche sera proposée et un pique-nique qui devrait avoir lieu au terrain de l'Epine.

Une autre réunion sera organisée au cours de la 1ère quinzaine de mai pour continuer les préparatifs.

Monsieur Cédric Bricaud informe que le dernier appartement est loué. Les volets du local qui abrite l'école de musique du Pays Mellois et le CPO ont été refaits car ils étaient en très mauvais état.

Monsieur Pascal Brunet informe que la 2ème tranche des travaux de l'avenue Pineau sont prévus pour cet été.

Le balayage pour les mois de juillet et août va être supprimé.

Le tivoli a été monté au terrain de l'Epine cet après-midi ; c'est compliqué car il n'y a jamais assez de personne pour le monter, il faudra trouver une autre solution. (changement de jours...)

09- Questions divers

Le maire indique que ce matin les gendarmes sont passés en mairie pour connaître les conditions de sécurité mises en place pour les élections. Après étude de la situation il est décidé de ne laisser qu'un seul accès à la cour de la mairie côté rue de la mairie et fermer le portail côté route départementale.

Monsieur Christophe Labrousse donne lecture d'un courrier de Monsieur Dominique Dubois qui est d'accord de payer une location de 200 € par mois pour un local rue de la pièce qui va lui permettre de stocker des légumes et ce jusqu'à la fin de l'année 2017.

Monsieur Christophe Labrousse indique que le Plan Communal de Sécurité va être présenté par les étudiants lors du prochain Conseil Municipal.

Madame Fabienne Manguy demande si la nouvelle Communauté de Communes a fait le choix de son nom. Monsieur Christophe Labrousse précise que ce n'est pas encore fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22h00.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Christophe LABROUSSE

Céline BONNEAU